

b.	<i>Renforcement des procédures internes de l'OIT dans le cadre du rapport intitulé « Un travail décent »</i>	14
c.	<i>Renforcement des relations entre l'OIT, l'OMC et les IFI</i>	14
d.	<i>Amélioration des engagements pris aux accords de coopération dans le domaine du travail</i>	14
3.	Points à considérer	15
4.	Politiques et approches gouvernementales	16
<b>D.</b>	<b>DROITS DE LA PERSONNE</b>	19
1.	Observation et exécution	19
2.	Options relatives à l'exécution des obligations internationales en matière de droits de la personne	20
a.	<i>Améliorer les instruments exécutoires au niveau fédéral-provincial</i>	20
b.	<i>Établir un processus d'examen indépendant</i>	21
c.	<i>Mettre en œuvre un programme national d'éducation</i>	21
d.	<i>Renforcer les engagements pris au sein de l'OEA</i>	21
e.	<i>Améliorer la coordination entre les organismes internationaux</i>	22
f.	<i>Intégrer des dispositions dans les instruments bilatéraux et multilatéraux</i>	22
g.	<i>Prendre diverses initiatives à tous les niveaux</i>	22
3.	Points à considérer	22
4.	Politiques et approches du gouvernement	23
<b>E.</b>	<b>CULTURE</b>	25
1.	Introduction	25
2.	Nouvelle approche du Canada en matière de diversité culturelle	26
3.	Progrès vers l'établissement d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle	28
<b>F.</b>	<b>CONCLUSION</b>	31
	<b>ANNEXE A - Obligations et objectifs internationaux principaux</b>	32
	<b>Environnement</b>	32
	<b>Travail</b>	33
	<i>Obligations multilatérales</i>	33
	<i>Obligations régionales et bilatérales</i>	34
	<b>Droits de la personne</b>	34
	<i>Nations Unies</i>	35